

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MISSION PERMANENTE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE



Genève, le

108^{eme} SESSION DU CONSEIL

DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

DU 28 novembre AU 1^{er} DECEMBRE 2017

DEBAT GENERAL

PROJET DECLARATION DU SENEGAL

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Ma délégation s'associe à la Déclaration faite par le Ghana, au nom du Groupe africain, et souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats qui viennent de rejoindre l'Organisation.

Qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance du Gouvernement sénégalais au Directeur général de l'OIM, Monsieur William Lancy Swing, et à toute son équipe, pour avoir accompli, quotidiennement, un excellent travail en vue d'une meilleure prise en compte des questions migratoires à l'échelle mondiale.

C'est également un honneur et une grande fierté pour mon pays de prendre part à cette importante session qui s'inscrit dans la dynamique des discussions autour d'un ensemble de principes et d'engagements entre Etats membres destinées à contribuer à la gouvernance mondiale ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale globale s'agissant de la migration.

Monsieur le Président,

Face aux multiples interrogations que soulève la migration qui est devenu l'objet d'une préoccupation majeure, l'ensemble des acteurs de la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, combinent en ce moment leurs efforts en vue de l'aboutissement du processus de négociations du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, conformément à la cible 10.7 des ODD.

Au terme des consultations informelles de la première phase de négociation dudit Pacte, le Sénégal se félicite de la pertinence des thèmes développés, de l'intérêt suscité ainsi que du climat qui a prévalu, laissant penser que l'espoir suscité de voir traduits en actes concrets les objectifs phares déclinés dans la Déclaration de New York, s'avère réalisable.

Certes, les efforts déployés, à ce jour, demeurent salutaires, néanmoins le Sénégal voudrait suggérer que l'engagement, la volonté politique et la bonne foi affichés par les acteurs soient maintenus, à défaut, d'être renforcés durant les prochaines étapes.

Dans la perspective de la phase bilan du processus de négociation du Pacte sur la migration, prévue du 4 au 6 décembre 2017, à Puerto Vallarta, au Mexique, des réalités concrètes devront être intégrées, notamment la démographie galopante dans les pays du sud accentuant le besoin de formation professionnelle et le taux de chômage des jeunes, le déséquilibre socio-économique entre

les pays développés et ceux en développement, les changements climatiques avec ses impacts sur la santé et l'activité économique.

Le processus qui emprunte aujourd'hui une allure planétaire soulève un immense espoir ; il gagnerait en maturité si le Pacte final qui sera adopté consolide tous les acquis et valeurs éthiques dans le domaine de la migration tels que le non refoulement, la non-discrimination, la régularisation, le regroupement familial et une meilleure accessibilité aux visas d'entrée afin de réduire les tentatives d'immigration irrégulière. Mieux, il devra apporter un atout supplémentaire qui intègre davantage la solidarité, l'inclusion, l'intégration des migrants dans leurs pays d'accueil, l'accès à un emploi bien réénuméré et aux services de base.

Monsieur le Président,

. s Dans l'espace africain, les questions migratoires sont de plus en plus traitées comme relevant de la sécurité. Les conflits armés persistants dans certaines zones ainsi que la percée du radicalisme religieux avec ses corollaires ne sont pas sans conséquences sur la mobilité intra africaine des populations. Surgissent dès lors des problèmes marqués à la fois du caractère de l'inédit et du récurrent et qui soulèvent de façon cruciale, notamment, la question du respect des droits humains, parfois élémentaires, ainsi que celle question de la prise en charge humanitaire, y compris pour les personnes vulnérables.

Dans un tel contexte, ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation sur la situation qui prévaut en ce moment en Libye, caractérisée par la détention d'un nombre significatif de migrants originaires d'Afrique subsaharienne, dont certains seraient vendus comme des esclaves, dans des conditions inhumaines qui violent leurs droits fondamentaux. Le Sénégal condamne ces actes inadmissibles et réitère son appel à la résolution définitive de cette crise.

Monsieur le Président,

Au Sénégal, les migrations constituent un phénomène dynamique et mouvant que les pouvoirs publics tentent d'encadrer et d'humaniser pour leur faire jouer un rôle économique évident. Plusieurs initiatives ont été adoptées au niveau national par le Gouvernement sénégalais pour mieux répondre aux attentes de la forte communauté accueillie au pays, et de sa diaspora.

Par sa position géographique, le Sénégal, pays d'hospitalité, est un grand carrefour de mobilité, de brassage et d'intégration des peuples d'horizons divers. Il a relevé le défi de la détermination du profil du migrant ainsi que sa traçabilité. C'est le lieu de saluer l'important programme conduit sous l'impulsion du Processus de Rabat et qui a aidé les Etats parties à ce Processus à mettre en place un guide des données migratoires qui constitue un élément important aux fins d'améliorer la

prise de décision politique fondée sur des données probantes dans la perspective de l'élaboration de politiques migratoires informées.

Après avoir créé en 2008, le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) qui a financé, au profit des sénégalais de l'extérieur, des milliers de projets dans les secteurs de l'agriculture, la pêche, les nouvelles technologies, l'industrie et des PME, le Gouvernement Sénégalais vient, à nouveau, d'apporter une innovation de taille en permettant à sa diaspora d'être représentée à l'Assemblée nationale.

Dans la perspective de mieux soutenir les émigrés Sénégalais qui contribuent à plus de 900 milliards de francs CFA par an, à l'économie nationale, soit près du tiers du budget de l'Etat, le Gouvernement Sénégalais est également en train de finaliser un projet de politique nationale migratoire. Ce projet, élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs clés du domaine de la migration, aborde toutes les questions migratoires, interne et internationale, ainsi que leur interaction avec le développement. Les orientations stratégiques de cette politique demeurent ambitieuses, pragmatiques et variées, et je me permettrai de vous en énumérer quelques-unes :

- Une collecte des données pour une meilleure connaissance des migrations ;
- La valorisation du capital financier, économique et humain des émigrés sénégalais ;
- L'accompagnement du retour et l'appui à une meilleure réinsertion des migrants ;
- L'intégration des questions de genre dans les politiques de migration ;
- La promotion de la santé des migrants et des populations mobiles.

Au demeurant, pour le Sénégal, la complexité de la question migratoire rend obligatoire la collaboration entre les acteurs impliqués dans leur gestion et la mutualisation des moyens tant au niveau national qu'international afin d'atteindre les objectifs suivants :

- promouvoir la migration légale ;
- renforcer l'échange d'informations ;
- faire de la migration une opportunité ;
- renforcer les capacités humaines et opérationnelles des agents chargés de l'application de la loi ;
- intégrer la migration dans les différentes politiques de développement.

Enfin, la coopération technique et financière internationale devrait constituer également une opportunité pour atténuer le phénomène des migrations irrégulières et mettre en place des politiques migratoires appropriées afin d'assurer une meilleure maîtrise des flux migratoires et tirer profit de la migration et de la mobilité.